



DEBAT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2017

Préalablement au vote du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat en modifiant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Le formalisme de ce rapport reste à la libre appréciation des collectivités mais il doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi. Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique. Outre le fait qu'il soit transmissible à la préfecture, pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI et être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif 2017 devra s'adapter aux contraintes de la conjoncture nationale ainsi qu'à la situation financière locale afin de présenter des perspectives répondant aux attentes des Valenciens.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil municipal relative au vote du budget primitif programmé le 5 avril prochain.

SOMMAIRE

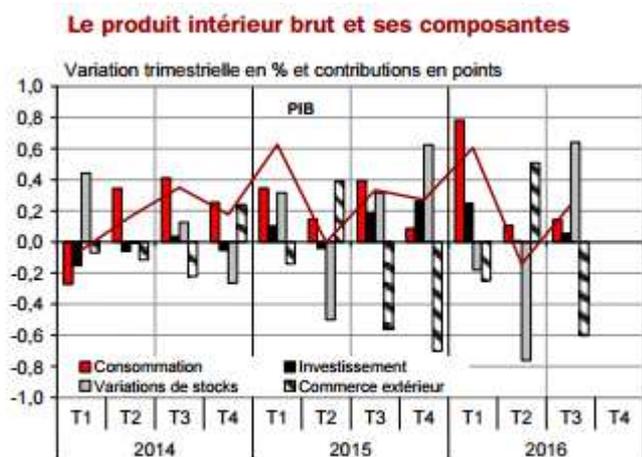
I – LA CONJONCTURE NATIONALE	4
A – La conjoncture économique	4
→ La croissance	4
→ L’inflation et la détermination du coefficient d’actualisation des bases de fiscalité	4
B – La loi de finances 2017 et les collectivités locales	5
→ Le programme de stabilité 2016-2019	5
→ La loi de finances 2017 et les mesures impactant les collectivités locales	6
II – LA SITUATION FINANCIERE LOCALE	7
A – La détermination de l’épargne	7
→ Les recettes réelles de fonctionnement	7
→ Les dépenses réelles de fonctionnement	11
→ Les seuils d’épargne	13
B – Le financement des investissements	14
→ Les dépenses d’investissement	14
→ Les recettes d’investissement	15
→ L’endettement	15
III – LES PERSPECTIVES POUR 2017	17
A – La section de fonctionnement	17
B – Le programme d’investissement	19
IV – LES BUDGETS ANNEXES	21
A – Assainissement	21
B – Tourisme	24
C – ZAC	25
D – Animation, culture, événementiel	26

I – LA CONJONCTURE NATIONALE

Les éléments de conjonctures économiques tels que la croissance et l'inflation sont des éléments pris en compte dans le scénario d'élaboration du projet de loi de finances.

A – La conjoncture économique

→ La croissance



Source : Insee

Après trois années de croissance modérée entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de nette reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint +1,3 % en 2015 après +0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014.

L'investissement des entreprises et la consommation des ménages redémarrent nettement depuis 2015. Après quatre années de recul, l'investissement des ménages en construction a amorcé un redressement fin 2015.

La baisse du prix du pétrole depuis l'été 2014 a réduit la facture énergétique de la France, profitant ainsi aux ménages et aux entreprises et permettant l'amélioration de la situation financière de ces dernières, après le point bas atteint par le taux de marge en 2013. Enfin, les mesures de politique économique mises en œuvre depuis quatre ans, comme les mesures de baisse du coût du travail et plus généralement l'ensemble des réformes structurelles, ont soutenu et continueraient de soutenir le potentiel de croissance et la compétitivité de notre économie.

La reprise se confirmerait ainsi en 2016 et en 2017, avec une croissance de + 1,5 % les deux années. Source Rapport économique et, social et financier - PLF 2017

→ L'inflation et la détermination du coefficient d'actualisation des bases de fiscalité

En 2015, pour la 4e année consécutive, l'inflation a baissé pour atteindre 0,0 %. Ceci s'explique par l'accentuation de la baisse des prix de l'énergie. L'inflation serait quasi-nulle en 2016 (+ 0,1 %) essentiellement du fait de la poursuite de la baisse des prix du pétrole fin 2015 et début 2016.

L'inflation se redresserait en 2017 (+ 0,8 %).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice des prix prévisionnel en Loi de Finances Initiale	1,70%	1,75%	1,30%	0,90%	1,00%	0,80%
Indice des prix définitifs	1,90%	0,70%	0,40%	0,00%		

Coefficient d'actualisation	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Depuis 10 ans, le coefficient d'actualisation défini en LFI est globalement équivalent au taux d'inflation prévisionnel LFI (sauf 2009 et 2011 où il est supérieur et 2014 où il est inférieur).

B – La loi de finances 2017 et les collectivités locales

→ Le programme de stabilité 2016-2019

Ce programme de stabilité, adopté en conseil des ministres le 13 avril 2016, trace les grandes lignes de la stratégie de finances publiques pour la France pour les années 2016-2019. Il précise le cadrage économique retenu par le Gouvernement et fixe les principaux objectifs de son action : le redressement de l'économie française et la poursuite de l'assainissement de ses comptes publics.

Cette dynamique de redressement des finances publiques sera poursuivie en respectant la trajectoire de réduction des déficits publics. Le rétablissement des finances publiques s'appuie sur une maîtrise des dépenses

Tableau 1 : Scénario macroéconomique 2015-2019

Taux de croissance annuel, en %	2015*	2016	2017	2018	2019
Produit intérieur brut	1,2	1,5	1,5	1%	1,9
Consommation des ménages	1,4	1,6	1,6	1,8	2,0
Consommation des administrations publiques	1,5	1,0	0,6	0,0	0,0
Formation brute de capital fixe	0,0	1,7	3,0	3,9	4,5
<i>dont entreprises non financières</i>	<i>2,0</i>	<i>3,2</i>	<i>3,8</i>	<i>4,7</i>	<i>5,0</i>
Contribution des stocks	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Contribution de l'extérieur	-0,3	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1
Exportations	6,1	3,9	4,8	5,5	5,5
Importations	6,7	4,8	5,1	5,6	5,8
Déflateur du PIB	1,1	0,9	0,9	1,3	1,7
Déflateur de la consommation des ménages	-0,1	0,1	1,0	1,4	1%
Masse salariale (secteur concurrentiel BMNA**)	1,6	2,3	2,5	3,1	3,8
Salaire moyen nominal par tête (BMNA)	1,6	1,4	1,8	2,7	3,2
Effectifs salariés (BMNA), en personnes physiques	0,1	0,8	0,7	0,4	0,6

* Comptes trimestriels Insee (corrigés des jours ouvrables)

** Branches marchandes non agricoles

Les administrations publiques locales participent également à l'effort de redressement, qui se traduit par une baisse des dotations de 3,3 Md€ en 2016 puis 3,7 Md€ en 2017, après 3,5 Md€ en 2015. Source Rapport économique et, social et financier - PLF 2017

→ La loi de finances 2017 et les mesures impactant les collectivités locales

La Contribution au Redressement des Finances Publiques, instaurée dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité de juillet 2013, a associé les collectivités locales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Conformément au programme de stabilité 2014-2017, une réduction des concours financiers de 11 Md€ est affichée à l'horizon 2017. Lors du 99^{ème} congrès des maires, le Président de la République s'est engagé à réduire de moitié l'effort demandé aux communes et intercommunalités en 2017 (de 2,071 Md€ en 2015 et 2016 à 1,035 Md€ pour 2017).

La Dotation Globale de Fonctionnement est arrêtée à un montant de 30,86 Md€ en 2017, contre 33,22 Md€ en 2016. Le montant de cette DGF résulte de plusieurs facteurs, notamment :

- une baisse de 2,63 Md€ au titre de la contribution au redressement des Finances Publiques,
- une minoration de certaines composantes de la DGF et une baisse des allocations compensatrices de fiscalité directe locale (variables d'ajustement),
- une augmentation de la progression des dotations de péréquations et une réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine avec un resserrement des communes éligibles.

Le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités, à compter de 2017, est élargi à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et des départements, aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et à la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale, dont une part était déjà soumise à minoration.

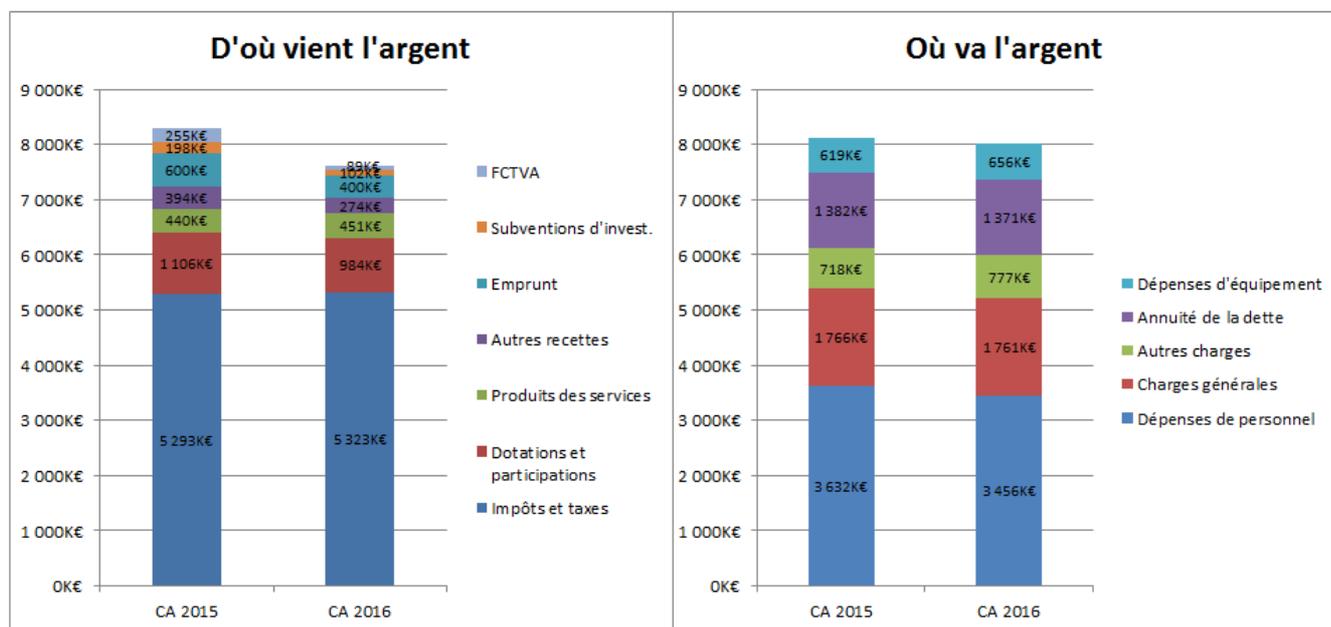
L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), issu de la loi de programmation des finances publiques, donne un référentiel d'évolution de la dépense locale. En 2017, il est 2,1 % pour les dépenses totales (hors remboursement de la dette) des communes et 1,3 % pour les dépenses de fonctionnement.

Le Fonds de Compensation de la TVA n'était ouvert qu'aux seules dépenses réelles d'investissement. La loi de finances pour 2016 a étendu ce fonds aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016. Le taux de FCTVA est fixé à 15,761 % pour les investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2014 et 16,404 % pour ceux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le soutien à l'investissement est maintenu en 2017 avec la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local, porté à 1,2 Md€ et une enveloppe de 1 Md€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunale et communale voit son montant figé à celui de 2016, soit 1 milliard d'euros.

II – LA SITUATION FINANCIERE LOCALE



A partir des éléments d'analyse rétrospective, nous examinerons dans un premier temps quels sont les éléments constitutifs des niveaux d'épargne, pour dans un deuxième temps, aborder le financement des investissements.

A – La détermination de l'épargne

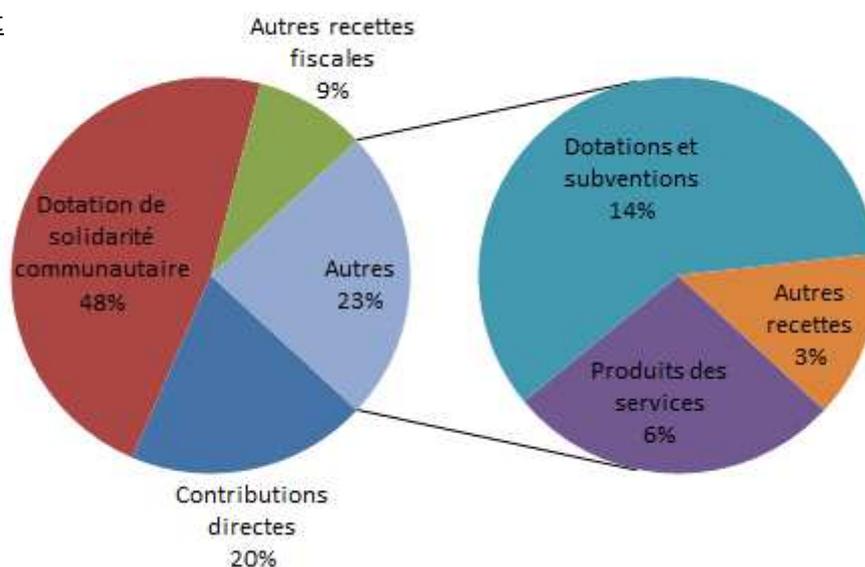
La situation financière de la commune va vous être présentée en déclinant les recettes et dépenses de la section de fonctionnement pour aboutir au calcul de l'épargne.

→ Les recettes réelles de fonctionnement

	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Recettes réelles de fonctionnement	7 274 483	7 175 480	6 985 305	-2,7%
Impôts et taxes	5 221 152	5 234 893	5 323 377	1,7%
dont contributions directes	1 261 784	1 287 276	1 365 894	6,1%
dont dotation de solidarité communautaire	3 304 059	3 315 435	3 322 962	0,2%
Dotations et subventions	1 316 541	1 106 241	983 685	-11,1%
dont Dotation forfaitaire	610 262	461 373	314 856	-31,8%
dont Dotations de solidarité et péréquation	175 323	140 172	137 077	-2,2%
Produits des services et du domaine	455 344	440 461	451 009	2,4%
Autres recettes	281 446	393 886	227 234	-42,3%
dont produits de cessions	52 470	107 631	-	-100,0%

Répartition des recettes
réelles de fonctionnement

2016 :



Le chapitre « impôts et taxes » constituent le premier poste de recettes de notre collectivité, soit 76 % des recettes réelles de fonctionnement. A l'intérieur de ce chapitre, nous retrouvons pour l'essentiel la dotation de solidarité communautaire et les contributions directes.

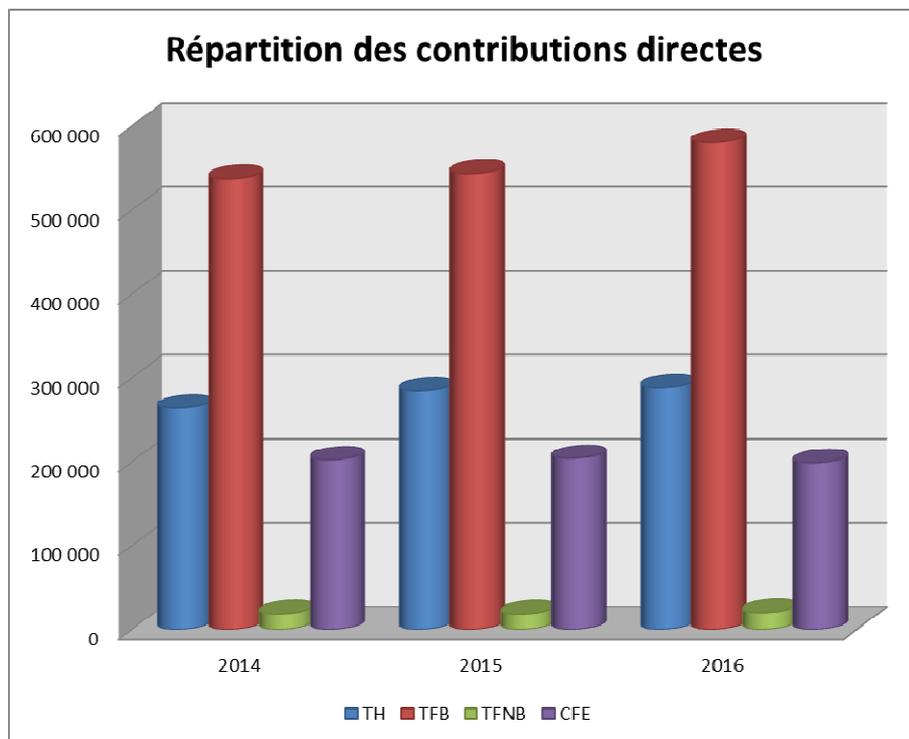
➤ La dotation de solidarité communautaire atteint, en 2016, un montant de 3 322 962 € dont le mode de calcul est détaillé ci-dessous :

Détail notification	2014	2015	2016
Reversement de fiscalité	2 691 284,00 €	2 725 211,30 €	2 745 835,20 €
Compensation DGF	304 510,07 €	304 510,07 €	304 510,07 €
Entretien de la voirie	13 264,00 €	13 264,00 €	
Ecole - Fonctionnement partie fixe (classe)	178 284,04 €	170 180,22 €	170 180,22 €
Ecole - Fonctionnement partie variable (élève)	76 993,67 €	77 313,81 €	75 232,90 €
Annuités d'emprunts	5 796,00 €	4 332,00 €	1 515,00 €
Total Dotation de solidarité	3 270 131,78 €	3 294 811,40 €	3 297 273,39 €
Régularisation dotation de solidarité	33 927,30 €	20 623,90 €	25 688,40 €
Total versement Dotation de solidarité	3 304 059,08 €	3 315 435,30 €	3 322 961,79 €

➤ Les contributions directes regroupent les taxes foncières et d'habitation, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

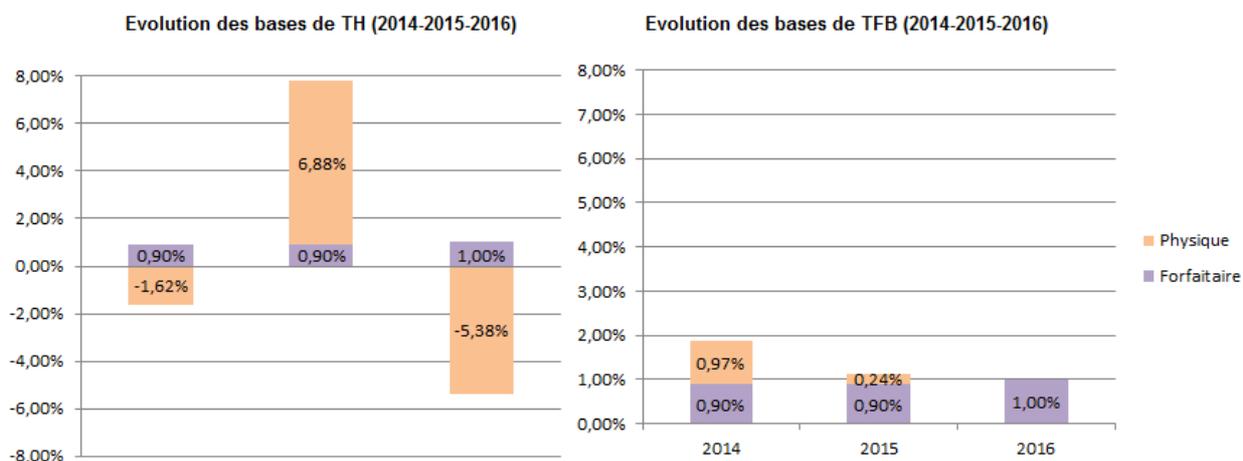
Le pouvoir décisionnel en matière de taux ne porte que sur la fiscalité directe locale composée de la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur le bâti (TFB), la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La taxe foncière sur le bâti représente plus de la moitié des contributions directes.



2016						
Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels	Bases définitives	Produits définitifs	Evolution des bases définitives 2016/2015
d'habitation	5 950 000	5,14%	305 830	5 609 893	288 349	-4,38%
foncière bâti	5 811 000	9,97%	579 357	5 821 753	580 429	0,77%
foncière non bâti	44 400	44,93%	19 949	45 098	20 263	2,42%
CFE	1 946 000	10,22%	198 881	1 946 929	198 976	-8,01%
			1 104 017		1 088 016	

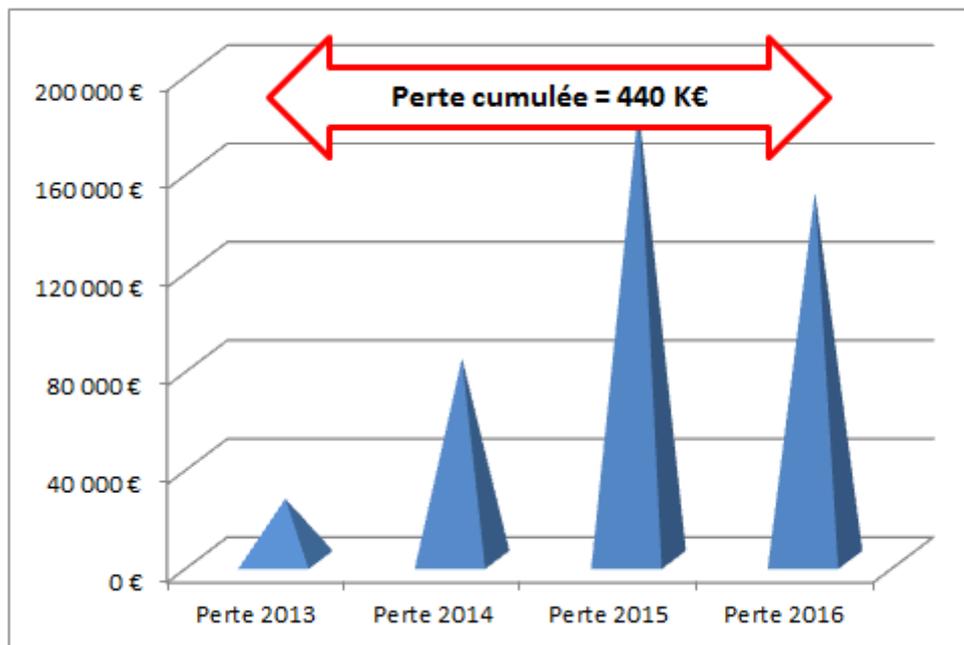
Après une hausse des taux en 2012 de 3 % et une pause pendant 3 années consécutives, en 2016, il a été décidé d'augmenter les taux de 6 %. L'évolution du produit de la fiscalité s'explique par ailleurs par l'évolution des bases d'imposition. Outre les variations forfaitaires prévues en loi de finances se rajoutent les évolutions physiques constatées notamment lors de la Commission Communale des Impôts Directs.



Les dotations et participations constituent le chapitre à l'intérieur duquel sont enregistrées les plus fortes baisses.

En 2016, une perte de 149 612 € portant sur les trois dotations détaillées ci-dessous affecte nos recettes de fonctionnement.

	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	667 552	610 262	461 373	314 856
Dotation de Solidarité Rurale	159 288	148 173	140 172	137 077
Dotation Nationale de Péréquation	40 725	27 150	-	-



Sur ces trois lignes de dotations, en 4 ans, la commune a perdu 440 480 € de recettes.

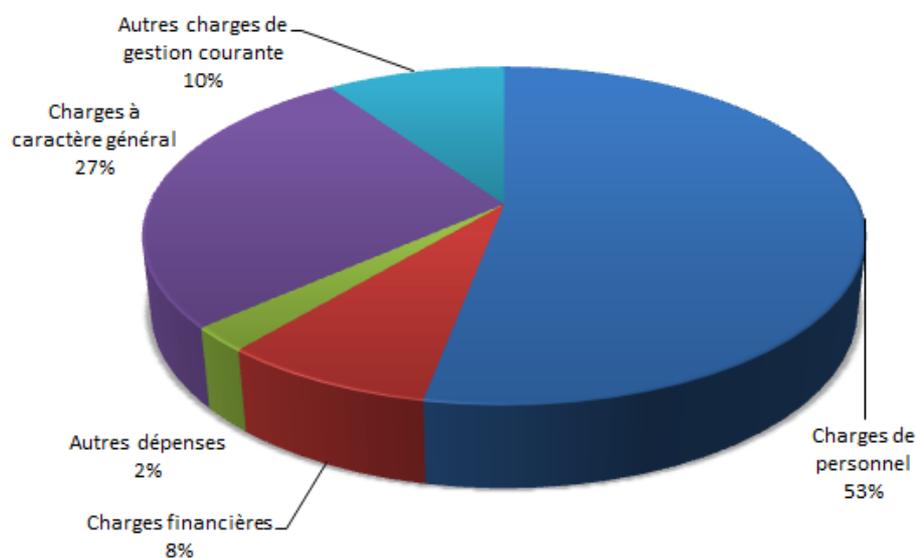
Autres recettes affectées par une diminution en application des lois de finances successives, les allocations compensatrices, il s'agit de compensations sur les pertes de recettes liées aux exonérations de fiscalité locale décidées par le législateur.

	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	42 245	40 755	45 088	38 076
Taxe foncière (bâti) - personnes de conditions modestes	9 905	8 001	5 817	4 829
Taxe foncière (bâti) - Exo de longue durée (logements sociaux)	1 635	1 290		
Taxe foncière (non bâti)	4 454	3 819	3 236	2 897
Dotation unique spécifique (TP)	37 761	29 722	19 637	16 653
Réduction des bases des créations d'établissement	584	349	388	105
Total allocations compensatrices	96 584	83 936	74 166	62 560

→ Les dépenses réelles de fonctionnement

	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Dépenses réelles de fonctionnement	6 861 682	6 685 325	6 521 865	-2,45%
Charges de personnel	3 627 070	3 632 176	3 455 854	-4,9%
Charges à caractère général	2 008 863	1 767 796	1 760 802	-0,4%
Autres charges de gestion courante	611 909	661 238	623 549	-5,7%
dont subvention budget animations	135 000	200 000	200 000	0,0%
dont subventions aux associations	341 341	321 221	278 445	-13,3%
Charges financières	574 751	567 212	528 502	-6,8%
Autres dépenses	39 088	56 902	153 157	169,2%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2016 :



Les charges de personnel, comme la majorité des collectivités, constituent le premier poste de dépenses (53 % des dépenses réelles de fonctionnement). Il est donc important d'en assurer le contrôle.

Certains paramètres non maîtrisables influencent l'évolution des charges de personnel :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui est lié au déroulement de carrière des agents (échelons, grades),
- le relèvement des taux de cotisation...

Toutefois, en 2016, l'évolution de ce chapitre a pu être maîtrisée malgré les paramètres externes.

Détail des charges de personnel	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Personnel Cap Emploi	52 348	37 708	54 070	43%
Indemnité enseignants (études)	13 385	1 176	1 115	-5%
Indemnité agents des Impôts	500	500	500	0%
Indemnité chômage	11 643	6 985	-	-100%
Emplois aidés	226 067	266 209	249 884	-6%
Non titulaires	154 067	173 900	148 697	-14%
Recenseurs	15 920	-	-	-
Titulaires - Stagiaires	3 114 788	3 123 042	2 975 651	-5%
Médecine du travail, pharmacie	4 126	5 165	8 868	72%
Chèques déjeuner	32 028	34 590	33 132	-4%
Participation agents chèques déjeuner	- 15 468	- 17 100	- 16 062	-6%
Formation	8 184			-
Régularisation de cotisations	9 481			-
TOTAL	3 627 070	3 632 176	3 455 854	-5%

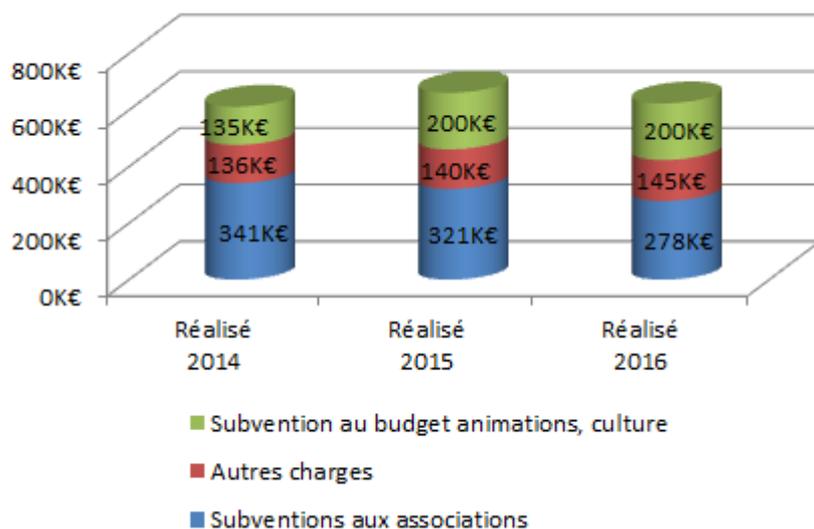
Atténuations de charges (Recettes)	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Remboursements emplois aidés	139 818	156 898	145 849	-7%
Régularisation de cotisations	10 762	4 574	-	-100%
CPAM + Assurances	12 433	11 940	14 169	19%
Divers	740	1 873	110	-94%
Reversement Fonds nat. compensation sup. familial	3 006	3 816	1 644	-57%
TOTAL	166 759	179 101	161 772	-10%

COUT NET CHARGES DE PERSONNEL	3 460 311	3 453 075	3 294 082	-5%
--------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------

Les charges à caractère général, en 2016, suite à des efforts demandés aux services ont pu être contenues. Les premiers postes de charges sont représentés ci-dessous :

TOTAL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL - 2016	1 760 802
Alimentations	284 488
Energie - Electricité	234 457
Entretien voirie	114 686
Chauffage urbain	109 625
Locations mobilières	104 471
Assurances	86 222
Transports collectifs	82 994
Fournitures de petit équipement	67 797

Autres charges de gestion courante

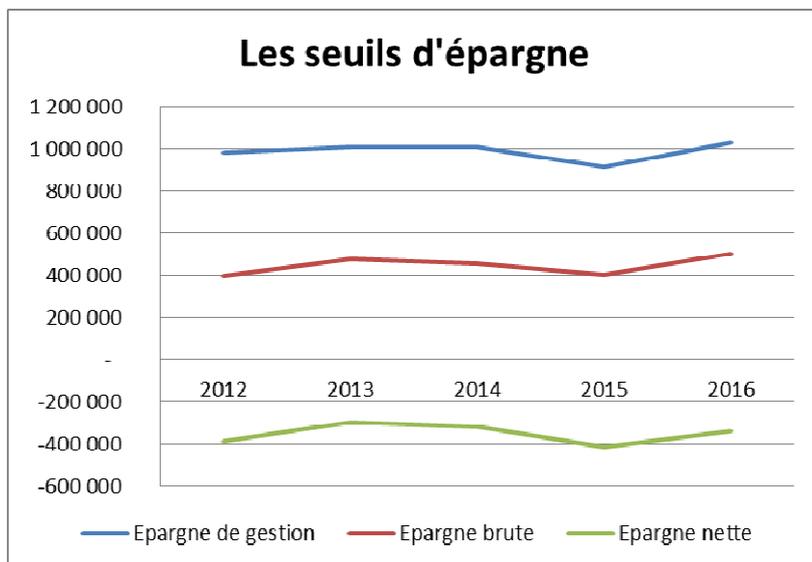


Le secteur associatif joue un rôle important dans le dynamisme de notre commune ainsi qu'auprès des personnes en difficultés. En 2016, ce sont 60 associations qui ont bénéficié d'une enveloppe globale de 278 445 €. En neutralisant le transfert de charges (OT), une baisse de 3 % est constatée.

→ Les seuils d'épargne

L'analyse de nos recettes et dépenses de fonctionnement permet de dégager les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Recettes de gestion	7 199 027	7 001 963	6 965 817	-0,5%
Dépenses de gestion (hors travaux en régie)	6 190 466	6 090 324	5 936 935	-2,5%
Epargne de gestion	1 008 561	911 639	1 028 882	12,9%
Intérêts de la dette	574 751	567 212	528 502	-6,8%
Résultat financier hors intérêts	7	6	3	-45,9%
Résultat exceptionnel (hors cessions)	20 209	59 914	5 694	-90,5%
Epargne brute	454 026	404 346	506 077	25,2%
Remboursement du capital	769 340	814 780	842 757	3,4%
Epargne nette	- 315 314	- 410 434	- 336 681	18,0%



Le niveau d'épargne nette, après remboursement du capital de dette, demeure négatif. Toutefois, comme le montre le graphique et le tableau ci-contre, une amélioration est constatée en 2016.

B – Le financement des investissements

→ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont ventilées par opérations conformément aux montants ci-dessous.

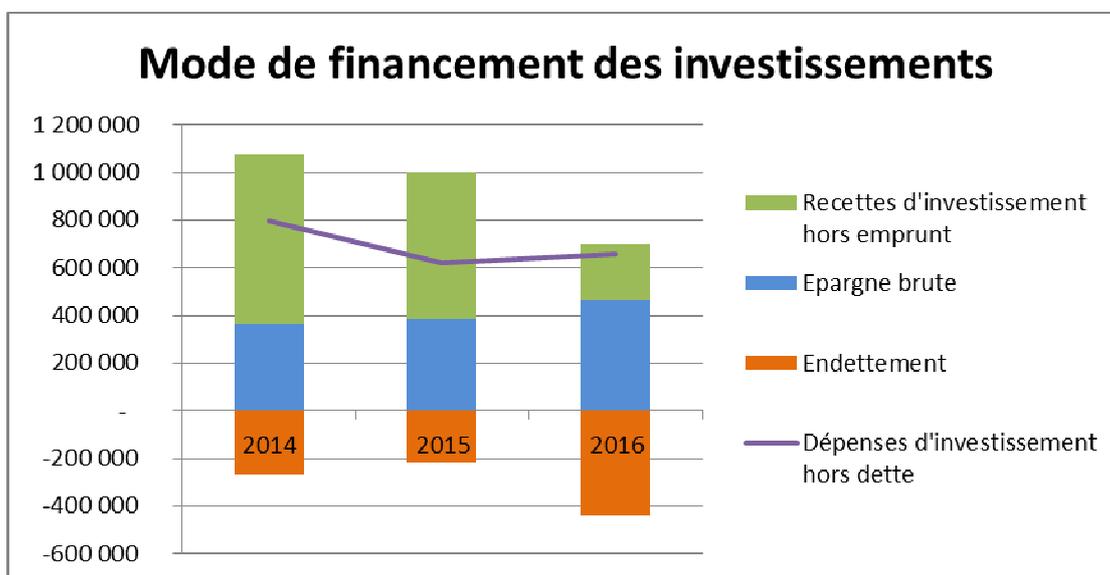
Détail dépenses d'investissement hors dette	2014	2015	2016
Place Chaumeil et ses abords	0	3 897	439 783
Bâtiments communaux	33 877	28 446	70 693
Aménagements	37 400	12 317	51 999
Matériel - Mobilier	92 610	82 014	31 073
Eglises	4 560	4 200	25 383
Réseaux	149 225	48 586	15 638
Plantations	0	0	10 591
Eclairage public	152 320	255 290	7 140
Trottoirs	110 733	39 666	4 069
Avenue Jean-Baylet	0	133 029	0
Maison de la santé	45 185	12 000	0
Hôtel de Ville	0	0	0
Square du Tram	0	0	0
Acquisitions immobilières	152 888	0	0
Ancien abattoir	0	0	0
Place de la Gare	1 131	0	0
Stade municipal	13 958	0	0
Subvention d'équipement	4 000	0	0
Total	797 887	619 444	656 370

→ Les recettes d'investissement

	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Recettes d'investissement hors emprunt	715 825	618 918	237 769	-61,6%
FCTVA	220 390	255 392	89 142	-65,1%
Autres dotations	65 574	58 195	46 412	-20,2%
Subventions d'investissement reçues	376 101	197 700	102 214	-48,3%
Autres recettes	1 290	-	-	-
Cessions	52 470	107 631	-	-100,0%

Certains projets bénéficient de subventions tels que l'aménagement du Boulevard Victor Guilhem, la dissimulation de réseau ou le changement de chaudière de l'hôtel de ville.

Autre recette non négligeable, le fonds de compensation de la TVA : son calcul est basé sur les dépenses d'investissement réalisées en N-2. Son montant fluctue et est en corrélation avec le montant des dépenses d'investissement réalisées.



Comme le montre le graphique ci-dessus, le niveau d'endettement est négatif : la commune est dans une phase de désendettement.

→ L'endettement

	2013	2014	2015	2016
Emprunts et dettes (recettes)	350 000	500 000	600 000	400 000
dont emprunts contractés	350 000	500 000	600 000	400 000
dont cautions	-	-	-	-
Emprunts et dettes (dépenses)	775 683	769 470	814 780	842 757
dont remboursements d'emprunts	775 182	769 340	814 780	842 757
dont cautions	501	130	-	-
Endettement sur emprunts	- 425 182	- 269 340	- 214 780	- 442 757

Toutefois, le poids de la dette reste important avec un encours de dette au 31 décembre 2016 s'élevant à 12 071 K€.

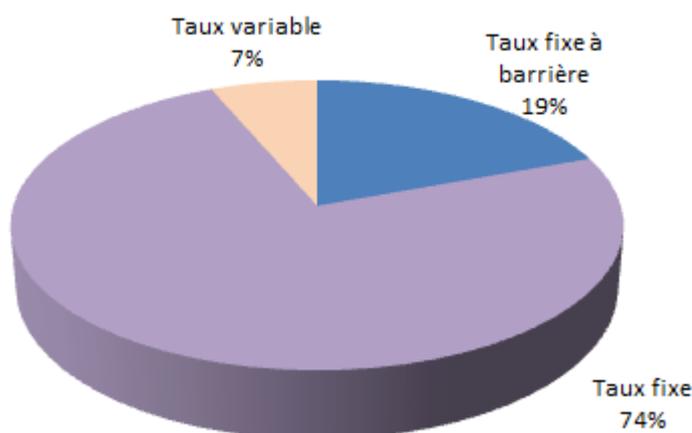
	2014	2015	2016
16 - Remboursement capital	769 340	814 780	842 757
66 - Intérêts des emprunts	574 751	567 212	528 502
Poids de la dette	1 344 091	1 381 992	1 371 260
Encours au 31 déc N	12 729 163	12 514 383	12 071 625

La capacité de désendettement, qui s'exprime en nombre d'années, est de 24 ans en 2016 (31 ans en 2015) : il s'agit du temps qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.

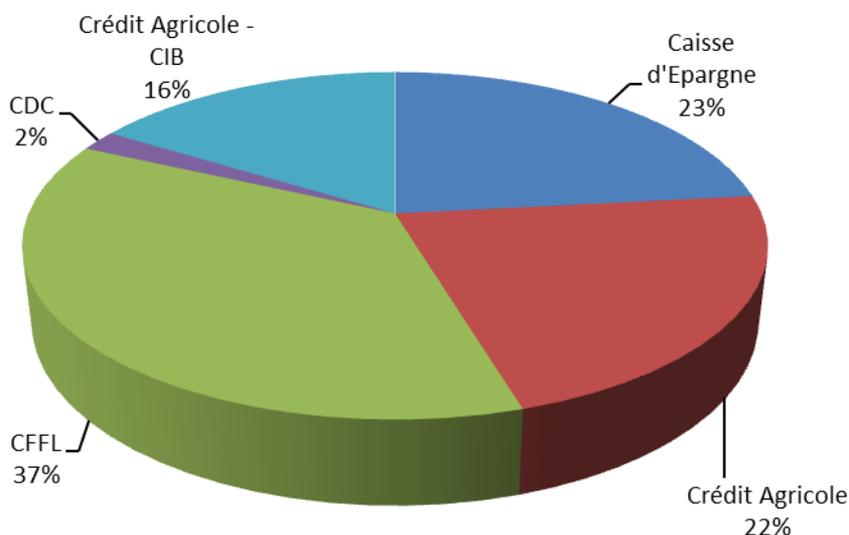
En 2016, la commune a souscrit un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Épargne à un taux fixe de 1,78 % sur une durée de 20 ans. Un autre emprunt de 350 000 €, souscrit auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 1,15 %, est inscrit dans les restes à réaliser.

Répartition par type de taux :

La structure de notre dette présente peu de risque.



Répartition par prêteur :



III – LES PERSPECTIVES POUR 2017

A – La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	6 985 305	6 846 000
Impôts et taxes	5 323 377	5 398 000
Dotations et participations	983 685	760 000
Produits des services et du domaine	451 009	460 000
Atténuations de charges	161 772	175 000
Autres produits de gestion courante	45 973	43 000
Produits exceptionnels et financiers	19 488	10 000
Amortissements	2 131	2 150
Travaux en régie	42 636	60 000
Résultat antérieur	213 630	347 677
TOTAL RECETTES	7 243 702	7 255 827

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017
Dépenses réelles de fonctionnement	6 521 865	6 526 000
Charges de personnel	3 455 854	3 555 000
Charges à caractère général	1 760 802	1 750 000
Autres charges de gestion courante	623 549	625 000
Atténuations de produits	139 366	86 000
Charges financières	528 502	490 000
Charges exceptionnelles	13 791	20 000
Dépenses imprévues		309 827
Amortissements	374 161	370 000
Autofinancement		50 000
TOTAL DEPENSES	6 896 026	7 255 827

Epargne brute	463 440	320 000
Dont travaux en régie	42 636	60 000
Epargne brute corrigée	506 076	380 000

→ L'année 2017, même si l'effort demandé aux communes est moindre par rapport à 2016, est également marquée par une baisse des dotations de l'Etat. Les hypothèses retenues sont une baisse de la dotation forfaitaire de 80 000 € ainsi que des allocations compensatrices de 15 000 €.

Par ailleurs, une hausse prévisionnelle de notre contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est envisagée (+ 12 000 €).

→ Les bases de fiscalité ne sont à ce jour pas connues. Comme nous l'avons vu précédemment, la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité est de 0,4 %. Toutefois, dans la simulation du produit fiscal attendu sont intégrés deux éléments :

- Tout d'abord, une hausse des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 90 000 € liée à la fin d'exonération d'une durée de 2 ans des logements neufs (lotissements EDF). Le produit supplémentaire s'élève donc à 9 000 €.
- Ensuite, une hausse de 1 point de la taxe d'habitation portant ainsi son taux de 5,14 % à 6,14 %. Pour 2016, les taux de taxe d'habitation de la commune et de l'intercommunalité atteignent 17,56 % alors que les taux moyens nationaux sont de 23,29 %. Cette augmentation permettrait de générer un produit supplémentaire de 56 000 €.

Comme mentionné lors du conseil communautaire du 10 février 2017, le volet fiscal de la dotation de solidarité est figé. Le montant prévisionnel attendu pour 2017 serait de 3 320 000 €.

Les autres recettes réelles ne représentent qu'une part minime dans la section de fonctionnement et aucune évolution majeure ne devrait intervenir en 2017.

→ Le montant sollicité par le service pour les charges de personnel 2017 est de 3 579 000 €. Ce montant tient compte du même volume horaire d'heures supplémentaires, de recours en emploi saisonnier et en emploi mis à disposition par Cap Emploi qu'en 2016. Ce prévisionnel doit être affiné et revu à la baisse pour atteindre 3 555 000 € au budget 2017.

Evolution des effectifs	Janvier 2014		Janvier 2015		Janvier 2016		Janvier 2017	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	89	86,47	90	86,27	84	81,07	83	79,91
Non titulaires	3	1,28	7	5,46	5	3,57	3	1,63
Emplois aidés	15	11,36	15	11,20	14	11,89	14	11,61
	107	99,11	112	102,93	103	96,53	100	93,15

Dans la continuité de 2016, l'objectif est d'arriver à une meilleure lisibilité des services en rationalisant les postes et en réorganisant le travail dans le but d'optimiser le fonctionnement des services. Chaque départ retraite est examiné de près et lorsque que cela est envisageable, le remplacement est effectué par un emploi aidé.

En 2017 devront être poursuivis les efforts consentis sur ce chapitre en optimisant les besoins de la collectivité.

→ La commune va poursuivre son action en faveur des associations valenciennes. Toutefois, une nouvelle baisse sensible des subventions va s'appliquer cette année. Il serait bon d'arrêter un montant global de 260 000 €.

La commission en charge du secteur associatif travaille sur ce sujet afin de vous faire des propositions satisfaisantes.

Des efforts complémentaires devront être consentis car en se basant sur cette première ébauche de budget 2017 le niveau d'épargne baisserait de 126 000 €.

B – Le programme d'investissement

Le tableau ci-dessous indique les principaux investissements à programmer en 2017 et les subventions attendues.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chaumeil - T1 (Convention CD - Travaux 2016)	315 000	Subvention Conseil Départemental	33 000
		Subvention CC2R	121 960
<i>Seul le solde est inscrit, soit</i>	<i>160 040</i>		
Chaumeil - T2 (Convention CD - Travaux 2017)	420 000	Subvention Etat	393 250
Tranchée	55 000	Subvention Conseil Département	60 000
Eclairage public	167 000		
Halle Jean Baylet - Crédits ouverts 2017	50 000	Subvention Etat	20 833
		Subvention CC2R	8 333
Place du Chateau - Crédits ouverts 2017	75 000	Subvention CC2R	25 000
Balayeuse	175 000		
Dépenses d'équipement - Travaux à ventiler	354 889	Subventions	53 123
Travaux en régie	60 000	Amortissement des biens	370 000
Amortissement subventions	2 150	Autofinancement	50 000
Résultat	32 920	Cessions	299 375
		FCTVA - Taxe aménagement	125 000
Capital de dette	910 000	Emprunt	800 000
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017	2 461 999	TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017	2 204 915
Restes à réaliser	117 916	Restes à réaliser	375 000
TOTAL BUDGET 2017	2 579 915	TOTAL BUDGET 2017	2 579 915

L'opération majeure en 2017 concerne les travaux de voirie et d'aménagement de la Place Chaumeil. D'importants financements permettent de mener à bien ce projet. Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme, intégrant le boulevard Victor Guilhem ainsi que la Rue de la Poste et l'Avenue de la Gare, pour un montant global de 2 880 000 €. Compte tenu de l'avancée de ce dossier, il vous sera proposé lors du vote du budget primitif de revoir à la baisse ce montant et de le ramener 2 380 000 €.

Sont par ailleurs inscrits :

- 50 000 € de crédits pour le lancement de la réhabilitation de la Halle Jean-Baylet,
- 75 000 € pour des travaux d'aménagement de la Place du Château,
- 175 000 € pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Il est envisagé de créer une nouvelle opération de programme pour la réhabilitation de la Halle Jean Baylet (1 150 000 €) étant donné que les travaux font se faire en plusieurs phases et porteront sur plusieurs exercices budgétaires. Sont notamment sollicitées pour cette opération des subventions (50 % au titre de la DETR – FSIPL, 20 % de la Communauté de Communes et 10 % de la Région).

Des recettes liées à des cessions de bien en cours ou à venir sont prévues :

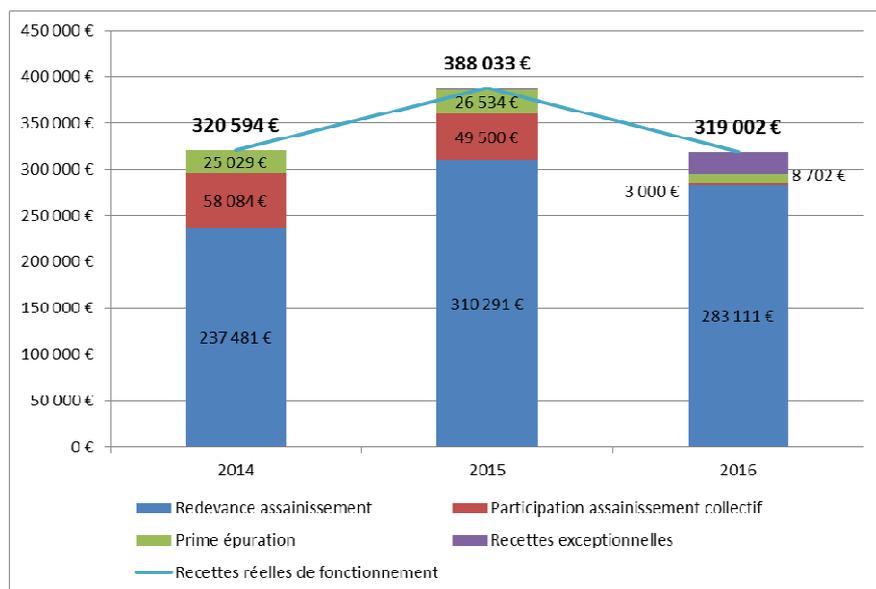
- 65 000 € pour le bâtiment ex Cheval blanc,
- 17 175 € pour les terrains de l'ARSEA,
- 210 000 € pour des terrains situés à proximité du stade.

Un emprunt d'équilibre de 800 000 € serait nécessaire afin de mener à bien ce programme d'investissement, montant qui reste en dessous du capital de dette remboursé (910 000 €).

IV – LES BUDGETS ANNEXES

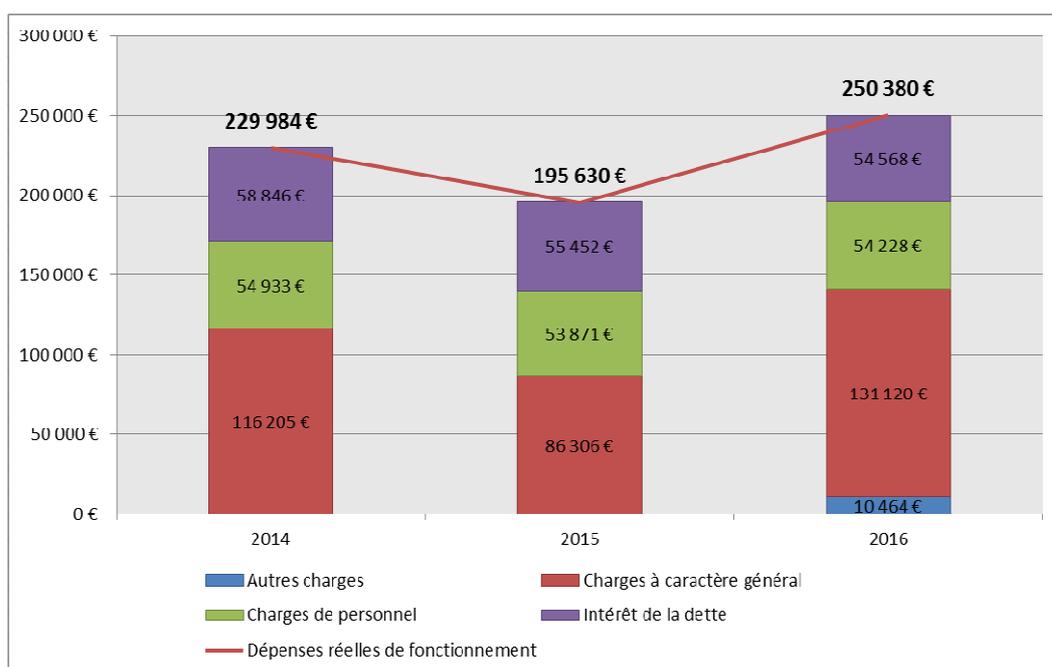
La ville possède quatre budgets annexes dont deux sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (l'assainissement et le tourisme). Les deux autres concernent la ZAC et l'animation, culture, événementiel.

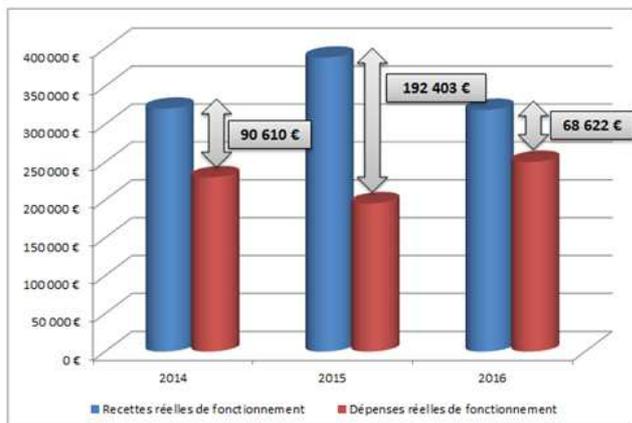
A – Assainissement



La principale ressource sur ce budget est la redevance assainissement, son prix est calculé de façon à obtenir un équilibre financier sur ce budget.

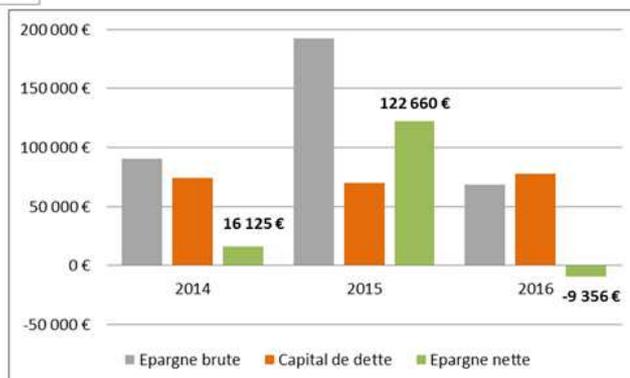
Son tarif est de 1,40 € le m³ d'eau assaini.





La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de déterminer le montant de l'épargne brute.

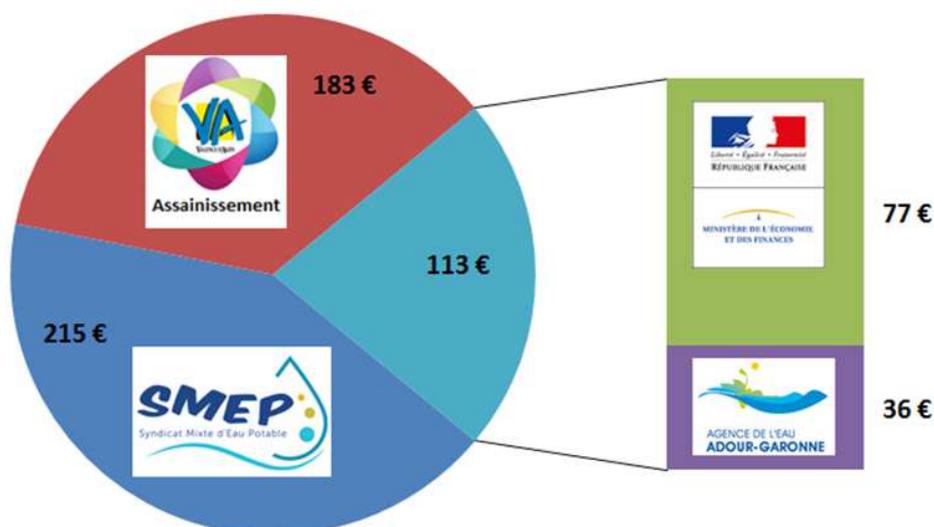
En déduisant le capital de la dette à l'épargne brute, on obtient le montant de l'épargne nette.



BUDGET ASSAINISSEMENT Et l'utilisateur, quel prix ?



Pour une consommation de 120 m³ d'eau, la facture sera de 511 € dont 183 € revenant au budget assainissement.



En 2017, le tarif de la redevance assainissement ne bougera pas. Le programme de curage des réseaux va se poursuivre.

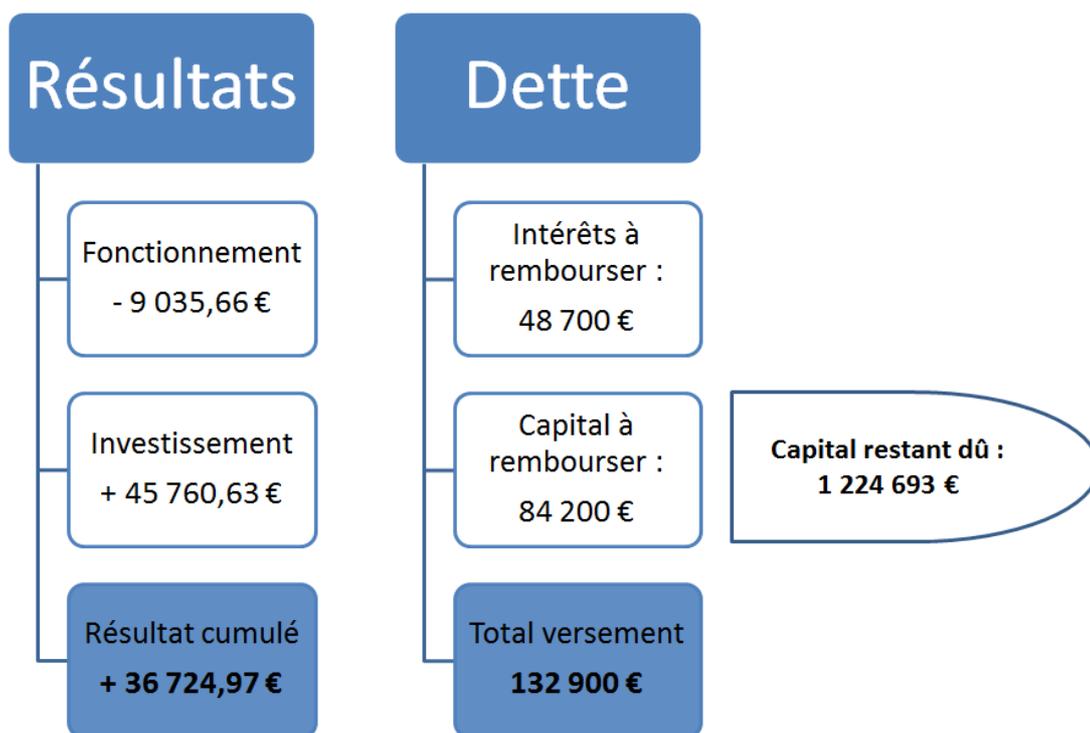


Tableau d'amortissement hors emprunts nouveaux sur les prochains exercices :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2017	1 224 693,12	84 161,53	48 675,42	0,00	(+) 0,00	132 836,95	1 140 531,59
2018	1 140 531,59	87 150,89	42 512,01	0,00	(+) 0,00	129 662,90	1 053 380,70
2019	1 053 380,70	82 051,34	39 192,06	0,00	(+) 0,00	121 243,40	971 329,36
2020	971 329,36	84 637,67	36 085,94	0,00	(+) 0,00	120 723,61	886 691,69
2021	886 691,69	87 335,91	32 827,47	0,00	(+) 0,00	120 163,38	799 355,77
2022	799 355,77	90 151,24	29 476,27	0,00	(+) 0,00	119 627,51	709 204,53
2023	709 204,53	93 088,95	25 999,73	0,00	(+) 0,00	119 088,68	616 115,58
2024	616 115,58	95 927,18	22 412,11	0,00	(+) 0,00	118 339,29	520 188,39
2025	520 188,39	93 741,84	18 822,34	0,00	(+) 0,00	112 564,18	426 446,54
2026	426 446,54	96 886,88	15 118,04	0,00	(+) 0,00	112 004,92	329 559,66
2027	329 559,66	86 881,02	11 528,48	0,00	(+) 0,00	98 409,50	242 678,63
2028	242 678,63	58 716,95	8 247,54	0,00	(+) 0,00	66 964,49	183 961,67
2029	183 961,67	57 534,87	6 314,03	0,00	(+) 0,00	63 848,90	126 426,80
2030	126 426,80	26 243,21	4 428,79	0,00	(+) 0,00	30 672,00	100 183,59
2031	100 183,59	21 479,69	3 584,52	0,00	(+) 0,00	25 064,21	78 703,90
2032	78 703,90	18 326,77	2 821,05	0,00	(+) 0,00	21 147,82	60 377,13
2033	60 377,13	18 387,61	2 194,94	0,00	(+) 0,00	20 582,55	41 989,52
2034	41 989,52	15 846,34	1 573,43	0,00	(+) 0,00	17 419,77	26 143,18
2035	26 143,18	15 846,34	1 014,15	0,00	(+) 0,00	16 860,49	10 296,84
2036	10 296,84	10 296,84	456,11	0,00	(+) 0,00	10 752,95	0,00
Sous-total		1 224 693,07	353 284,43	0,00		1 577 977,50	
Total		1 224 693,07	353 284,43	0,00		1 577 977,50	

B – Tourisme

Le budget du tourisme a été créé en 2010 suite à la reprise de la gestion du camping auprès de l'office du tourisme. Nous retrouvons donc sur ce budget, outre le camping, l'aire des campings car, le port et la halte de repos (ancien abattoir).

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE
	Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges financières	Amortissements	Produit des services	Remb. assurance	
Camping	8 961 €	51 180 €		15 170 €	58 883 €	14 252 €	- 2 176 €
Camping-car	882 €	945 €		3 747 €	384 €	- €	- 5 191 €
Port	9 235 €	1 575 €		8 535 €	12 231 €	- €	- 7 114 €
Abattoir	5 644 €	160 €		- €	- €	- €	- 5 804 €
Non affecté	- €	- €	5 790 €	- €	- €	- €	- 5 790 €
Total	24 723 €	53 860 €	5 790 €	27 453 €	71 499 €	14 252 €	- 26 075 €
	111 826 €				85 751 €		

Résultat de l'exercice	- 26 075 €
Résultat antérieur (002)	- 6 591 €
Résultat cumulé	- 32 666 €

Déficit de fonctionnement à reprendre en 2017

A la fin de l'exercice 2016, un déficit de fonctionnement de 32 665,83 € est constaté ainsi qu'un excédent d'investissement de 26 685,81 €. Soit au final, un solde négatif de 10 305,66 €.

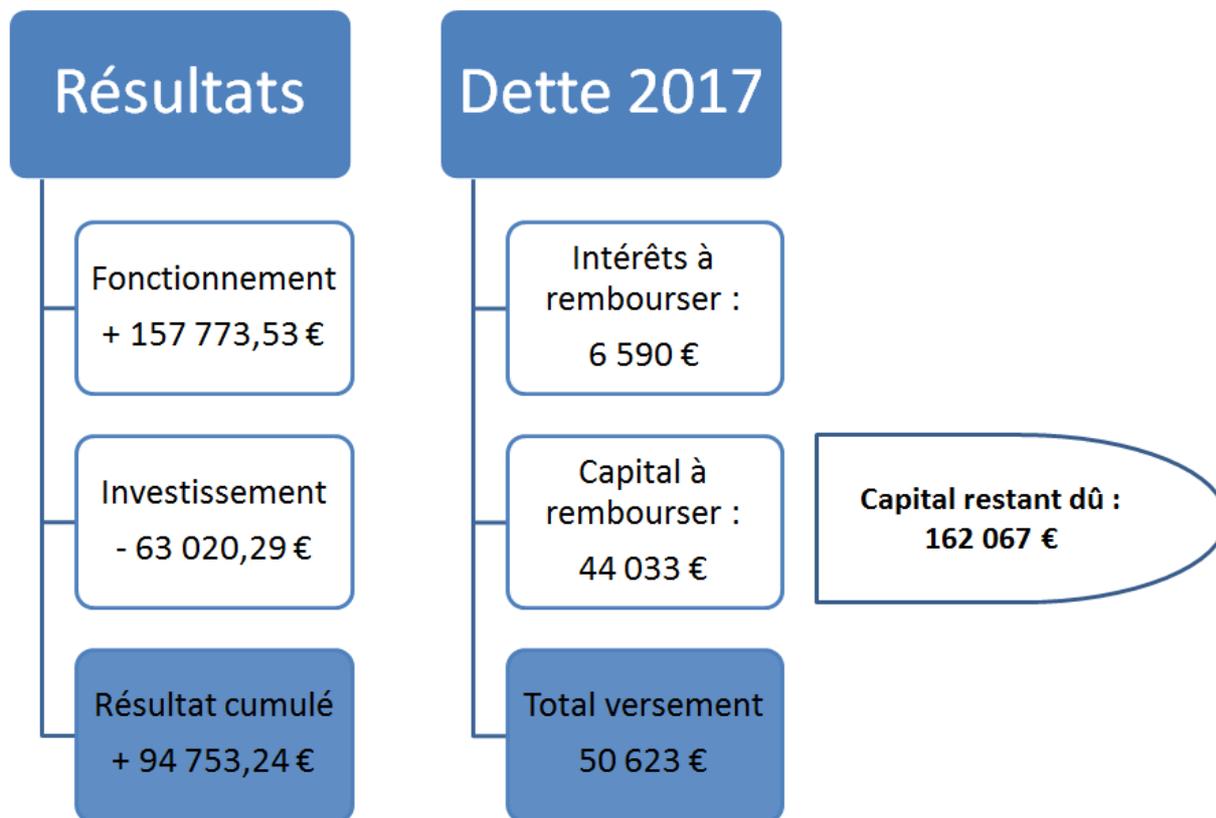
Les perspectives pour 2017 sont d'optimiser la gestion de ces équipements pour lesquels un équilibre doit être atteint, soit en jouant sur les dépenses ou sur les recettes.

Tableau d'amortissement hors emprunts nouveaux sur les prochains exercices :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2017	178 501,24	25 390,84	6 693,49	0,00	(+) 0,00	32 084,33	153 110,39
2018	153 110,39	26 339,21	5 745,12	0,00	(+) 0,00	32 084,33	126 771,18
2019	126 771,18	27 323,41	4 760,92	0,00	(+) 0,00	32 084,33	99 447,77
2020	99 447,77	20 863,92	3 769,99	0,00	(+) 0,00	24 633,91	78 583,84
2021	78 583,84	12 730,40	3 167,41	0,00	(+) 0,00	15 897,81	65 853,44
2022	65 853,44	13 229,00	2 668,81	0,00	(+) 0,00	15 897,81	52 624,44
2023	52 624,44	13 747,56	2 150,25	0,00	(+) 0,00	15 897,81	38 876,89
2024	38 876,89	14 286,86	1 610,95	0,00	(+) 0,00	15 897,81	24 590,03
2025	24 590,03	14 847,70	1 050,11	0,00	(+) 0,00	15 897,81	9 742,31
2026	9 742,31	4 757,22	466,66	0,00	(+) 0,00	5 223,88	4 985,09
2027	4 985,09	4 985,09	238,79	0,00	(+) 0,00	5 223,88	0,00
Sous-total		178 501,21	32 322,50	0,00		210 823,71	
Total		178 501,21	32 322,50	0,00		210 823,71	

C – ZAC

Le budget de la ZAC est un budget en fin de vie où un atelier est en location et un terrain en cours de vente.



Sur les deux sections, investissement et fonctionnement, le résultat cumulé à reprendre en 2017 est de 94 753,24 €.

Tableau d'amortissement dette sur les prochains exercices :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2017	162 067,42	44 032,72	6 590,07	0,00 (+)	0,00	50 622,79	118 034,70
2018	118 034,70	31 703,05	4 789,17	0,00 (+)	0,00	36 492,22	86 331,65
2019	86 331,65	15 623,85	3 756,58	0,00 (+)	0,00	19 380,43	70 707,80
2020	70 707,80	16 405,04	3 076,73	0,00 (+)	0,00	19 481,77	54 302,76
2021	54 302,76	17 225,30	2 362,89	0,00 (-)	0,00	19 588,19	37 077,46
2022	37 077,46	18 086,56	1 627,70	0,00 (-)	0,00	19 714,26	18 990,90
2023	18 990,90	18 990,90	833,70	0,00 (-)	0,00	19 824,60	0,00
Sous-total		162 067,42	23 036,84	0,00		185 104,26	
Total		162 067,42	23 036,84	0,00		185 104,26	

D – Animation, culture, événementiel

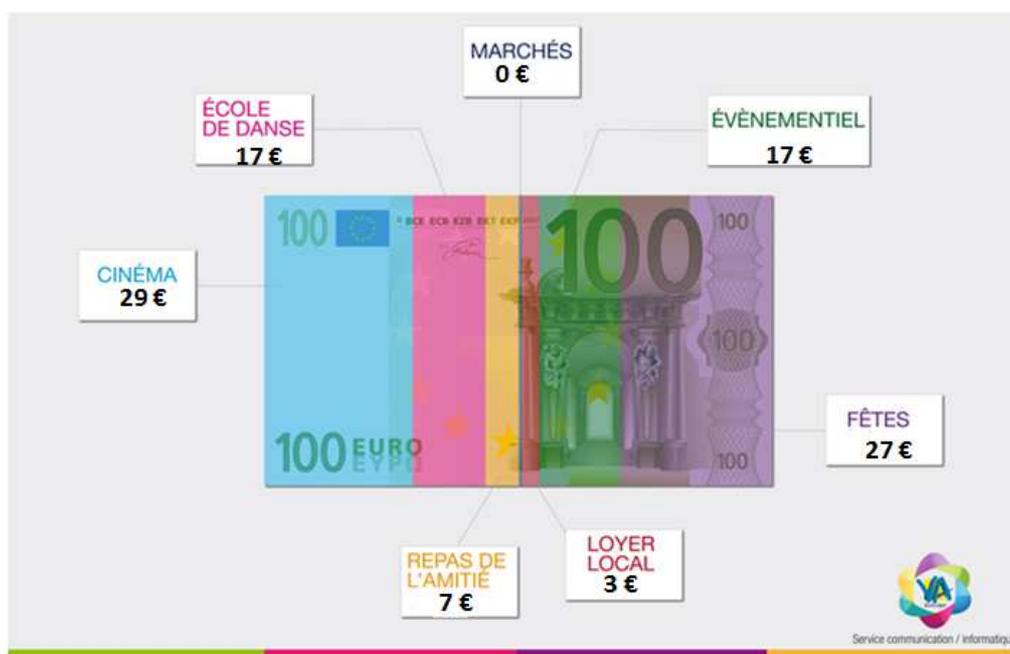
Les dépenses et recettes 2016 de ce budget sont ventilées dans le tableau ci-dessous par secteur d'activités.

Détail dépenses	Montant	Détail recettes	Montant
Cinéma (HT)	94 457 €	Cinéma (HT)	38 340 €
Ecole de danse	69 003 €	Ecole de danse	37 013 €
Marchés	23 557 €	Droits de place marché	24 414 €
Repas de l'amitié	18 150 €	Repas de l'amitié	5 456 €
Fêtes (14 Juillet et Septembre)	52 273 €		
Événementiel	33 248 €		
Loyer local	6 642 €		
		Subvention budget principal	200 000 €
Total dépenses réelles	297 330 €	Total recettes réelles	305 224 €
Amortissement des biens	31 681 €	Amortissement des subventions	28 760 €
Total dépenses	329 011 €	Total recettes	333 983 €

Excédent de l'exercice	4 972,17 €
Excédent antérieur	15 802,99 €
Résultat cumulé	20 775,16 €

Afin de mener à bien ces activités, une subvention d'équilibre en provenance du budget principal est nécessaire. En 2016, son montant était de 200 000 €.

Pour 100 € de subvention communale versée en 2016 au budget animations, culture, événementiel :



Pour 2017, le montant de la subvention d'équilibre devrait se maintenir autour de 200 000 €.